



DOUBS

«Ceux qui vivent sont ceux qui luttent. »
Victor Hugo

Secrétaire départemental et PERMANENT : François CHATEAU
DRFIP – 63 QUAI VIEIL PICARD 25000 BESANCON TEL : 03 81 25 21 61
Secrétaire départemental adjointe : Sylvie BOUVEROT – SIE MONTBELIARD OUEST
Secrétaire départemental adjoint : Alain FAIVRE – DRFIP QVP – Produits Divers
Secrétaire départemental adjoint : Patrick RAVACHE – SIP BESANCON – OUEST
Trésorier : Pascal Louis Tisserand – SIP BESANCON EST – TEL : 03 81 65 39 16

fo.drifip25@dgfip.finances.gouv.fr

SITE LOCAL : <http://www.fo-dgfiip-sd.fr/025/>

Besançon, le 11 juillet 2013

CAPL Agents et Contrôleurs du 11 juillet 2013

DECLARATION LIMINAIRE FO DGFIP 25

Monsieur le Président

Dans son article 39 le décret 82-451 du 28 mai 1982 n'autorise pas à dévoiler les documents de travail des CAP Locales.

En effet, tous les membres des commissions administratives sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont ils ont eu connaissance en cette qualité.

Cela n'a malheureusement pas été le cas la semaine dernière dans les services de la DRFIP du Doubs.

Nous vous rappelons que les représentants du personnel ont été élus, ils ont un mandat à assumer et surtout des comptes à rendre aux personnels, **la CAP Locale est et doit rester souveraine.**

Aussi et afin de permettre au CAPL de jouer pleinement leur rôle et favoriser le dialogue social, FO-DGFIP vous demande de faire respecter les règles de la démocratie, les débats n'en seront que plus sereins !!

Les élus FO-DGFIP en CAPL Contrôleurs

Pascal Louis Tisserand et Sylvie Bouverot

Les élus FO-DGFIP en CAPL Agents

Laurence Duraffourg et Isabelle Pahin Mourot (absente)

L'expert pour les 2 CAPL

François Chateau